

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 75-2024-06-21-00008
instituant et fixant les dates de la commission de recensement des votes compétente pour la ville
de Paris en vue de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale du 30 juin et 7 juillet 2024

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris
Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 175 et R. 107 à R. 109 ;

Vu le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

Vu l'ordonnance du Premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu la désignation par Madame la maire de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1 : La commission de recensement général des votes instituée pour Paris à l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, est composée comme suit pour le 1^{er} tour :

Président :

- Mme Laure BERNARD, vice-présidente au Tribunal judiciaire de Paris, titulaire ;
- Mme Lisa EHOKE, juge des enfants au Tribunal judiciaire de Paris, suppléante ;
- Mme Fanny HUBOUX, vice-présidente chargée de l'instruction au Tribunal judiciaire de Paris, suppléante

Membres :

- Mme Geneviève GARRIGOS, conseillère de Paris, titulaire ;
- M. René-François BERNARD, conseiller de Paris, suppléant ;
- M. Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, titulaire ;
- M. Tarek BOULANOUAR, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, suppléant.

Article 2 : La commission de recensement général des votes instituée pour Paris à l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, est composée comme suit pour le 2^{ème} tour :

Président :

- Mme Christine RIMBAULT, juge au Tribunal judiciaire de Paris, titulaire.
- Mme Irène BÉNAC, vice-présidente au Tribunal judiciaire de Paris, suppléante ;
- Mme Nathalie VASSORT, vice-présidente au Tribunal judiciaire de Paris, suppléante.

Membres :

- Mme Geneviève GARRIGOS, conseillère de Paris, titulaire ;
- M. René-François BERNARD, conseiller de Paris, suppléant ;
- M. Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, titulaire ;
- M. Tarek BOULANOUAR, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, suppléant.

Article 3 : La commission siège à la Préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris

1^o Elle sera installée le 30 juin 2024 dès la clôture du scrutin pour le 1^{er} tour ;

2^o Elle sera installée le 7 juillet 2024 dès la clôture du scrutin pour le 2^{ème} tour.

Article 4 : Les représentants des candidats têtes de liste peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

Article 5 : Le Préfet directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris (www.ile-de-france.gouv.fr). Il sera, en outre, notifié aux personnes visées à l'article 1er du présent arrêté.

Fait à Paris, 21 juin 2024

Le Préfet, par délégation,
le Préfet, directeur de cabinet du
Préfet de la région d'Île-de-France

Signé

Christophe NOËL du PAYRAT